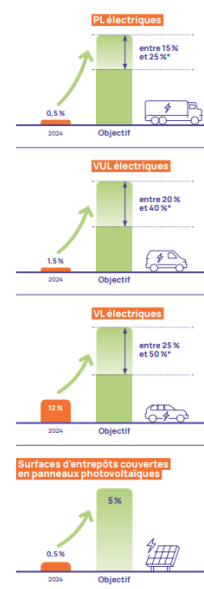


A LA UNE

Décarbonation du commerce de gros : la CGF présente la feuille de route du secteur à horizon 2030 !



Nos objectifs chiffrés de décarbonation à horizon 2030



*Fourchette basse/moyenne/haute des secteurs

Nos 10 propositions

Les flottes

Le commerce de gros optimise au quotidien les flux avec une flotte de 40 000 PL, 190 000 VUL et 230 000 VL**.

- 1 Mutualiser avec les transporteurs routiers l'usage des bornes électriques
- 2 Assouplir et harmoniser les contraintes qui pèsent sur les installations de recharge pour véhicule électrique sur sites
- 3 Soutenir financièrement la transition énergétique du parc de PL, de VUL et de VL

Les entrepôts

Le commerce de gros optimise et massifie les stocks en exploitant en propre des millions de mètres carrés d'entrepôts.

- 4 Limiter les surcoûts et les contraintes assurantiels associés à l'installation des panneaux photovoltaïques
- 5 Rendre éligibles à un suramortissement fiscal certains investissements en faveur de la sobriété et de la production énergétiques
- 6 Stabiliser et maîtriser les évolutions du prix de vente et de rachat de l'électricité

Les transports externalisés

En tant que donneur d'ordres aux transporteurs routiers, les entreprises du commerce de gros ont un rôle à jouer pour réduire l'empreinte CO₂ des transports de marchandises externalisés.

- 7 Recourir à des entreprises de transport routier dont la performance environnementale est reconnue
- 8 Recourir à des solutions de transport intermodales
- 9 Etablir un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités externalisées de transport de marchandises et établir un plan d'actions pour les réduire
- 10 Inciter les transporteurs à informer les entreprises du commerce de gros des émissions de CO₂ associées aux transports qu'elles leurs confient

**PL : Poids lourds ; VUL : Véhicules utilitaires légers ; VL : Véhicules légers

Ce 22 octobre, lors d'un évènement organisé avec la presse qui a réuni une dizaine de journalistes, la CGF a présenté les perspectives de décarbonation du commerce de gros à horizon 2030.

Pour répondre aux objectifs chiffrés et accélérer la transition en matière de flottes, d'entrepôts ou de transports externalisés, les entreprises du secteur ont identifié 5 facteurs de réussite d'ordre économique et technologique :

- Un cadre clair réaliste et progressif;
- Une stabilité et une visibilité réglementaires, gage de sécurisation des investissements;
- Une fiscalité stable, incitative et adaptée dans la durée aux capacités d'investissements des entreprises;
- Un mix énergétique pour pouvoir répondre aux différents usages;
- La montée en maturité technologique de l'écosystème de l'électromobilité.

"Conjuguer décarbonation et compétitivité économique de nos entreprises."

C'est tout l'objet de ces 10 propositions portées par la CGF qui illustrent la démarche responsable et volontaire du secteur"

a déclaré Stéphane Antiglio, Président de la CGF.

Afin d'illustrer concrètement la décarbonation pour l'activité transport et logistique en entreprise, la parole a été donnée à trois professionnels : Stéphane Antiglio, Président de PHE / Autodistribution et Président de la Confédération des Grossistes de France-CGF, Bruno Aussant, Directeur général d'Yvelines Distribution Services, Président du SNDP (Syndicat National des Dépositaires de Presse) et membre du bureau exécutif de la CGF et Olivier Feno-Feydel, Directeur général de Vivalya et administrateur de l'Union Nationale de Commerce de Gros de Fruits et Légumes (UNCGFL), fédération adhérente de la CGF.

Plan de décarbonation du commerce de gros (Version intégrale)

Plan de décarbonation du commerce de gros (Version synthétisée)

Parmi les premières retombées presse :

[Le Journal du poids lourd](#) : "Jusqu'à 25 % de camions électriques en 2030 : le plan de décarbonation des grossistes dévoilé" - 23.10.25

[Zepros Restauration](#) : "Décarbonation : les grossistes prêts à s'engager dans un dialogue constructif" - 23.10.25

[Bati Today by Zepros](#) - 23.10.25

INSTITUTIONNEL



PLF26 : la CGF pleinement mobilisée pour limiter l'impact fiscal sur le commerce de gros

Alors que l'examen du PLF 26 débute ce 24 octobre en séance publique à l'Assemblée Nationale, la CGF est pleinement mobilisée pour défendre les intérêts du secteur.

Que retenir de l'examen en Commission des Finances qui s'est achevé dans la nuit de jeudi ?

— Plusieurs amendements portés par la CGF ont été adoptés :

- maintien du régime fiscal sur le B100,
- maintien et prolongation du dispositif de suramortissement des investissements pour les PL et VUL bas carbone,

- suppression de la taxe plastique...

— **Des amendements contre lesquels la CGF s'est mobilisée ont été rejetés :**

- contribution PL pour financer les investissements dans les infrastructures,
- création d'une contribution climat des chargeurs.

Un premier pas positif mais non décisif ! Tout reste à faire avec l'examen en séance publique qui commence ce vendredi 24 octobre.

La CGF poursuit sa mobilisation et reste vigilante sur les propositions des parlementaires qui viendront modifier le texte et impacter les entreprises du commerce de gros.

Les propositions défendues en complément par la CGF auprès des députés :

— Créer un dispositif de suramortissement des investissements pour le verdissement des entrepôts (ombrières, panneaux photovoltaïques, etc.);

— Adapter la taxe de verdissement des flottes d'entreprises, afin de corriger un dispositif actuellement inapplicable sur le terrain, en raison de l'absence quasi totale de véhicules utilitaires électriques produits en Europe;

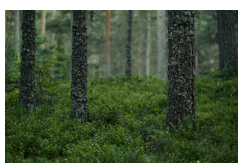
— Supprimer l'obligation des pistes d'audit fiables à partir de la généralisation de la facturation électronique, qui assurera automatiquement la traçabilité et l'intégrité des factures et allégera les obligations administratives des entreprises;

— Demande d'un report d'un an pour la mise en place de la REP-EP au 1er janvier 2027.

En parallèle, la CGF s'est entretenue le 20 octobre avec Franck Staub, Conseiller Consommation Commerce et Artisanat auprès de Sébastien Lecornu.

Un échange constructif qui a permis d'insister, dans ce climat de surenchère fiscale, sur le rôle stratégique du commerce de gros au service de la relance économique.

ENVIRONNEMENT



Règlement déforestation : la CGF se félicite des propositions de simplification de la Commission européenne !

La Commission européenne a déposé le 21 octobre une proposition de simplification du règlement « déforestation » et évoqué un report de date d'application pour les PME.

La CGF salue ces propositions de simplification qui, en cas d'adoption, viendraient alléger les contraintes pour les entreprises du secteur notamment sur la chaîne aval de distribution.

Dans le communiqué de presse, la Commission indique vouloir :

— réduire les obligations pour :

- **Les opérateurs et les commerçants** qui se trouvent à l'aval des chaînes d'approvisionnement. Ces derniers ne seraient plus tenus de présenter des déclarations de diligence raisonnée, l'opérateur en amont continuant de faire preuve de diligence raisonnée.
- **Les micro et petits opérateurs** primaires des pays à faible risque dans le monde entier qui vendent leurs marchandises directement sur le marché européen.

— mettre en place des périodes transitoires :

- **pour les micro et petites entreprises**, la date d'entrée en application serait repoussée au 30 décembre 2026, au lieu du 30 juin 2026.
- **pour les autres entreprises**, la date d'application resterait le 30 décembre 2025, mais elles bénéficieraient d'une période de tolérance de six mois pour les contrôles et la mise en œuvre, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Cette proposition doit encore être adoptée par le Parlement et par le Conseil. La CGF reste mobilisée sur le sujet, notamment en lien avec le MEDEF et les autres organisations professionnelles concernées afin de limiter les contraintes de ce règlement sur les entreprises.

Communiqué de presse Commission UE

AFFAIRES ÉCONOMIQUES



Annexe financière standardisée pour les acheteurs publics : l'outil est disponible !

Après plusieurs mois de co-construction, sous la co-présidence de la DAJ et de la Confédération des grossistes de France (CGF), l'Observatoire économique de la commande publique (OECF) vient de publier une annexe financière standardisée, outil à destination des acheteurs publics et des opérateurs économiques dans les marchés de fourniture.

Six onglets, dont le bordereau de prix unitaires (BPU), simple d'utilisation destiné à faciliter les échanges tout au long du processus achat jusqu'à son règlement. Cet outil est le fruit d'un travail consensuel réunissant acheteurs publics et opérateurs économiques.

L'enjeu ? Simplifier et sécuriser les échanges de fichiers entre titulaires et acheteurs, sans imposer de format contraignant.

Ce document recommandé permet notamment :

- une harmonisation des pratiques dans les marchés publics ;
- une meilleure lisibilité des offres ;
- un accompagnement tout au long du processus achat jusqu'au recouvrement ;
- des échanges fluides et sécurisés entre opérateurs et acheteurs ;
- la mise à jour facilitée des prix ou des produits ;
- une réduction des erreurs matérielles ;
- un gain de temps grâce aux possibilités d'automatisation ;
- un suivi plus précis des dépenses ;
- une substitution du Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

Annexe financière standardisée



Participation de la CGF à la Conférence annuelle EFE

La CGF intervenait à la conférence annuelle EFE abilways les 14 et 15 octobre dernier, un rendez-vous incontournable qui réunit chaque année les acteurs clés des relations commerciales : juristes d'entreprises, directeurs juridiques, avocats, représentants de la DGCCRF - Ministère de l'Économie, Médiateur, membres de la CEPC et start-up de la legal tech.

Au programme de ces deux jours, une actualité dense avec notamment :

- les évolutions législatives à venir avec la loi Travert,
- le bilan de la loi Descrozaille,
- les perspectives d'une future Egalim IV,
- les nouvelles pratiques en matière de CGV et de contractualisation,
- les dernières jurisprudences sur les pratiques restrictives et abusives (rupture brutale, déséquilibre significatif, avantages sans contrepartie),
- l'impact et l'utilisation de l'IA dans la gestion et relations contractuelles.

Autant de sujets qui ont donnés lieu à des échanges riches de points de vue dans une atmosphère chaleureuse.

Lors de la table ronde, la CGF, a pu notamment évoquer le rôle et les spécificités du régime grossiste dans les négociations commerciales.



Étude prospective des métiers du Commerce de gros : comment anticiper les mutations ?

L'étude de GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) commandée par la branche des Commerces de gros a été diffusée cette semaine.

Outre une cartographie prospective des métiers permettant d'identifier les métiers émergents, porteurs, fragilisés et les aires de mobilité, l'étude met en lumière les leviers stratégiques pour maintenir la compétitivité du secteur face à un avenir en profonde mutation.

Parmi les principaux enseignements à retenir :

— Trois transitions transforment les métiers :

- Numérique (IA, automatisation) pour l'efficacité et pallier le manque de personnel;
- Écologique (RSE, économie circulaire) pour répondre à la réglementation et aux clients;
- Social/RH (attractivité et fidélisation) face aux difficultés de recrutement.

— **Une nécessaire montée en puissance des compétences sur le numérique et la RSE** : Il faut former les équipes sur le digital (IA, e-commerce) et la RSE/QHSE.

— **Priorité à l'investissement** : anticiper et investir dans la formation des salariés est vital pour rester compétitif.

La branche va se saisir des recommandations de l'étude pour accompagner les entreprises.

Synthèse de l'étude



**Le Titre Professionnel (TP)
Manager d'Unité
Marchande devient
Manager d'Établissement
Marchand**

Grâce à l'action de la CGF et à la participation technique de la FEDA et de ses adhérents, la Commission Paritaire Consultative (CPC) commerce du 14 octobre 2025 a reconduit le Titre Professionnel (TP) MUM.

Une victoire pour la professionnalisation des métiers du Commerce de gros !

Ce qu'il faut retenir :

- Nouvel Intitulé : TP Manager d'Établissement Marchand (TP MEM).
- Publication officielle : Arrêté attendu d'ici décembre 2025.
- Démarrage : des formations et évaluations dès le 3 mars 2026.
- Continuité : Une correspondance est établie. Les titulaires du TP MUM pourront demander le TP MEM.

Plus d'infos sur le TP

LES WEBINAIRES DE LA CGF [ADHERENTS]

Afin d'accompagner au mieux les fédérations adhérentes et leurs entreprises dans leur quotidien face aux évolutions de leur environnement, les experts de la CGF décryptent, anticipent et traduisent les évolutions juridiques, économiques et sociales à travers l'organisation de webinaires opérationnels.

Au programme des prochaines semaines :

👉 **30/10/25** : *Prévenir les risques de retard de paiement et de défaillance des clients*
[\[Inscriptions\]](#)

👉 **20/11/25** : *Décryptage des enjeux autour de la réglementation sur les prestations annexes dans un contrat de transport*

Programme des webinaires 2026 à venir.

LA BOÎTE A OUTILS DE LA CGF [ADHERENTS]

En complément des webinaires, la CGF déploie des outils et guides pratiques pour accompagner les fédérations et leurs entreprises dans différents domaines d'expertise : social, formation, transport, affaires économiques, environnement ... Retrouvez-les ici chaque semaine !

👉 **Le Guide des bonnes pratiques attractivité** : Face aux difficultés de recrutement, la CGF a publié un guide d'initiatives inspirantes d'entreprises du secteur du commerce de gros, visant à attirer, recruter les talents et fidéliser les collaborateurs. Un guide accompagné de conseils, contacts et/ou liens pour les mettre en œuvre. [\[LIEN\]](#)

👉 **La check-list recrutement** : pour aider les entreprises à évaluer et optimiser leurs pratiques de recrutement, identifier et hiérarchiser les domaines nécessitant des actions, des outils pour progresser. [\[LIEN\]](#)

👉 **Le guide des relations commerciales avec les grossistes** : ce guide, rédigé en collaboration avec les cabinets d'avocats Vogel & Vogel et Grall et Associés, regroupe l'ensemble des règles applicables aux relations commerciales avec les grossistes ponctuées de conseils pratiques et de schémas synthétiques. [\[LIEN\]](#)

PARTENAIRES



Côté santé : l'application mobile d'AG2R LA MONDIALE qui vous simplifie la vie !

Pour suivre rapidement vos dépenses de santé, l'application Côté santé de notre partenaire AG2R LA MONDIALE regroupe au même endroit toutes les informations liées à votre santé.

Cette application gratuite centralise au même endroit les remboursements des différents organismes, en précisant la part de la Sécurité sociale, celle d'AG2R LA MONDIALE, celle d'une surcomplémentaire éventuelle, ainsi que votre reste à charge.

De nombreux services pour faciliter vos démarches

Côté santé est plus qu'une application de suivi des dépenses. Il est possible d'y déposer des justificatifs, d'envoyer des factures pour les remboursements, de demander l'analyse d'un devis, de consulter et télécharger la carte de tiers-payant ou encore d'envoyer les ordonnances à votre pharmacien.

L'un des avantages de Côté santé est de pouvoir agréger l'ensemble des contrats santé des membres de votre famille pour assurer un suivi global de votre budget santé.

Dès qu'une action est réalisée sur l'application, elle est notifiée sur le fil d'informations. Vous êtes alors au courant en temps réel des mouvements sur vos comptes et ceux de votre famille.

Comment fonctionne l'application mobile « Côté Santé » ?

1. Téléchargez gratuitement Côté santé* sur App Store ou Google Play,
2. Saisissez vos identifiant et mot de passe (identiques à ceux de votre espace client AG2R LA MONDIALE),
3. Suivez immédiatement vos remboursements santé.

*[*Application disponible pour les utilisateurs d'un espace client AG2R LA MONDIALE]*

Accédez dès maintenant à vos remboursements santé sur Android et IOS.

Application sur Android /
Google Play

Application sur IOS /
App Store

SAVE THE DATE



Droit social & obligations : Réunion d'actualité du pôle social de la CGF le 28 octobre

La législation en matière de droit social étant de plus en plus dense, la CGF organise régulièrement des réunions d'actualité pour apporter aux adhérents un éclairage juridique sur les nouvelles obligations. Rendez-vous le 28 octobre de 9h30 à 12h45.

[Adhérents] Inscriptions



RDV le 4 novembre avec la CGF pour visiter le centre de formation AFTRAL à Rungis !

Les commissions « Emploi & Formation » et « Transport & Logistique » de la CGF organisent le mardi 4 novembre 2025 de 14h à 16h, une visite consacrée aux formations dispensées dans le transport et la logistique.

Au programme de la visite :

- Visite des plateau techniques CACES
- Visite du magasin école Préparateur de commandes
- Présentation SST
- Présentation des outils pédagogiques : simulateur de conduite poids lourds, réalité virtuelle incendie.

Cet évènement se tiendra sur le site de l'AFTRAL, partenaire historique de la CGF.

[Adhérents] Inscriptions



Prévention en matière de soutien à la parentalité : participez à la réunion CGF/ AG2R LA MONDIALE le 4 novembre

La CGF propose une réunion en partenariat avec AG2R La Mondiale sur le thème de l'action prévention en matière de soutien à la parentalité le 4 novembre à 9h.

[Adhérents] Inscriptions



Logistique urbaine : la CGF intervient à la Rencontre Nationale InterLUD le 4 novembre

Pour la 5^e année consécutive, le Programme InTerLUD+ organise sa Rencontre Nationale.

A l'occasion de cet événement qui aura lieu à **Paris le 4 novembre**, les grands chantiers en cours de la logistique urbaine durable seront abordés ainsi que des exemples d'actions concrètes menées dans une quinzaine de territoires engagés et des projets innovants en cours de déploiement à l'échelle nationale.

Inscriptions



RDV pour la Journée de la filière France Logistique le 12 novembre

En tant que membre fondateur de France Logistique, la CGF participera et interviendra à la **4^e journée de la filière logistique et transport de marchandises qui se tiendra le mercredi 12 novembre 2025** à Paris.

Les grands enjeux de la filière seront au programme de cette journée de dialogue public-privé :

- Climat, géopolitique : la logistique, acteur de la résilience
- Les territoires prennent la main
- Logistique urbaine
- La logistique, pilier d'une économie en transformation
- Concilier performance et responsabilité

Inscriptions





Confédération des
Grossistes de France



Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous directement à cgf@cgf-grossistes.fr.